

Communiqué de presse

23 juillet 2021

Statistiques relatives aux paiements pour 2020

- Le [nombre total de paiements scripturaux dans la zone euro](#) a augmenté de 3,7 % pour s'établir à 101,6 milliards et leur [valeur totale](#) a augmenté de 8,7 %, ressortant à 167 300 milliards d'euros.
- Les [paiements par carte](#) ont représenté 47 % de l'ensemble des paiements scripturaux, tandis que la part des [virements](#) s'est élevée à 23 % et celle des [prélèvements](#) à 22 %.
- Le [nombre de cartes de paiement émises](#) a augmenté de 6,5 % pour s'établir à 609 millions, soit environ 1,8 [carte par habitant de la zone euro](#).
- Près de 46 milliards de [transactions ont été traitées par les systèmes de paiement de masse dans la zone euro](#), pour un montant de 36 000 milliards d'euros.

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour les statistiques relatives aux paiements scripturaux en 2020. Elles comprennent des indicateurs relatifs à l'accès et à l'utilisation par le public des services et des terminaux de paiement, ainsi que les montants en volume et en valeur des transactions traitées par le biais des systèmes de paiement. Le présent communiqué de presse se concentre sur les évolutions dans l'ensemble de la zone euro, bien que des statistiques soient également publiées pour chaque État membre de l'UE, en plus des agrégats relatifs à la zone euro et à l'UE et des données comparatives.

Les services de paiement ¹

Le nombre total de paiements scripturaux dans la zone euro, tous services de paiement confondus ², a augmenté de 3,7 % en 2020 par rapport à l'année précédente, s'inscrivant à 101,6 milliards, et leur valeur totale a augmenté de 8,7 % pour s'établir à 167 300 milliards d'euros. Les paiements par carte ont représenté 47 % de l'ensemble des opérations, tandis que la part des virements s'est élevée à 23 % et celle des prélèvements à 22 %.

Le nombre de virements au sein de la zone euro a augmenté de 3,2 % en 2020, atteignant 23,1 milliards et la valeur totale a augmenté de 10,3 % pour s'établir à 155 800 milliards d'euros. L'importance relative du nombre des virements initiés par voie électronique a continué d'augmenter, le ratio des transactions initiées par voie électronique par rapport aux transactions sous forme papier s'établissant actuellement à quinze pour une environ. Le nombre de prélèvements au sein de la zone

¹ Les instruments SEPA sont inclus dans les catégories concernées. Les informations relatives aux instruments SEPA peuvent être consultées sur le site internet de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu/paym/sepa/html/index.en.html>).

² Cela comprend les virements, les prélèvements et les paiements par carte émis par les prestataires de services de paiement résidents, les paiements en monnaie électronique, les chèques et les autres services de paiement.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

euro a augmenté de 4,4 % en 2020, atteignant 22,2 milliards, tandis que la valeur totale a diminué de 5,2 % pour ressortir à 6 600 milliards d'euros. Le nombre et la valeur des transactions par carte sont demeurés globalement inchangés en 2020, s'inscrivant respectivement à 47,8 milliards et 2 000 milliards d'euros. Cela correspond à une valeur moyenne de 41 euros environ par transaction par carte.

Le nombre de cartes dans la zone euro ayant une fonction de paiement a augmenté de 6,5 % en 2020, s'établissant à 609,3 millions. La population totale de la zone euro étant de 343 millions d'habitants, cela représentait environ 1,8 carte de paiement par habitant. Le graphique 1 ci-dessous présente l'évolution de l'utilisation des principaux services de paiement dans la zone euro entre 2000 et 2020.

En 2020, l'importance relative des principaux services de paiement a continué de varier largement d'un pays à l'autre de la zone euro. Par exemple, sur cette année, au niveau national, le pourcentage le plus élevé des paiements par carte par rapport au nombre total de paiements scripturaux est affiché par le Portugal avec 70 % environ. Le pourcentage le plus élevé pour les virements est enregistré en Slovaquie avec environ 38 % et celui pour les prélèvements en Allemagne avec 44 % environ (cf. annexe)

En 2020, le nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB) dans la zone euro a enregistré une baisse de 4,9 %, ressortant à 290 000 unités, tandis que le nombre de terminaux points de vente a augmenté de 4,3 %, pour atteindre 12,2 millions.

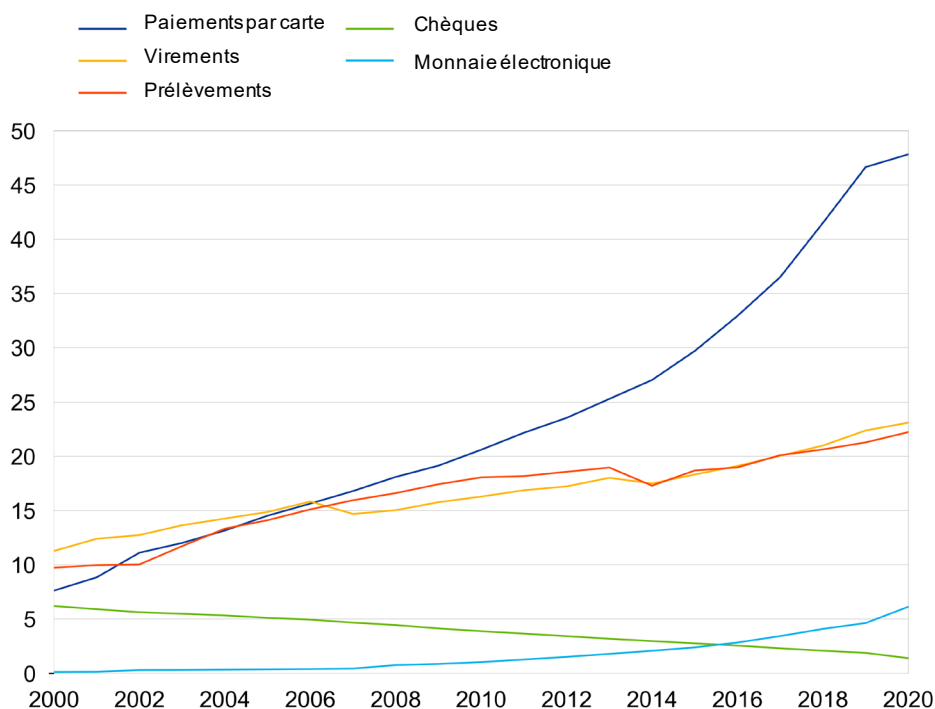
Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Graphique 1

Utilisation des principaux services de paiement dans la zone euro

(nombre de transactions par an en milliards)



Source : BCE.

Note : Les données ont été partiellement estimées pour les périodes antérieures à 2010, des modifications méthodologiques ayant été réalisées au cours des années précédentes et certaines données correspondantes n'étant pas disponibles. L'estimation historique réalisée par la BCE garantit la comparabilité des chiffres sur la totalité de la période. Des statistiques sont également collectées sur les autres services de paiement, qui ont représenté 1,0 % du nombre total des transactions effectuées dans la zone euro en 2020.

Données relatives aux services de paiement

Les systèmes de paiement de masse

Les systèmes de paiement de masse dans la zone euro traitent principalement les paiements effectués par les particuliers, d'une valeur relativement faible, d'un volume important et peu urgents.

En 2020, les données ont été communiquées pour 25 systèmes de paiement de masse dans l'ensemble de la zone euro. Au cours de l'année, près de 46 milliards de transactions ont été traitées pour un montant total de 36 000 milliards d'euros ³.

³ Les données relatives à un système de paiement chypriote sont exclues des agrégats de la zone euro et de l'UE pour des raisons de confidentialité.

Banque centrale européenne

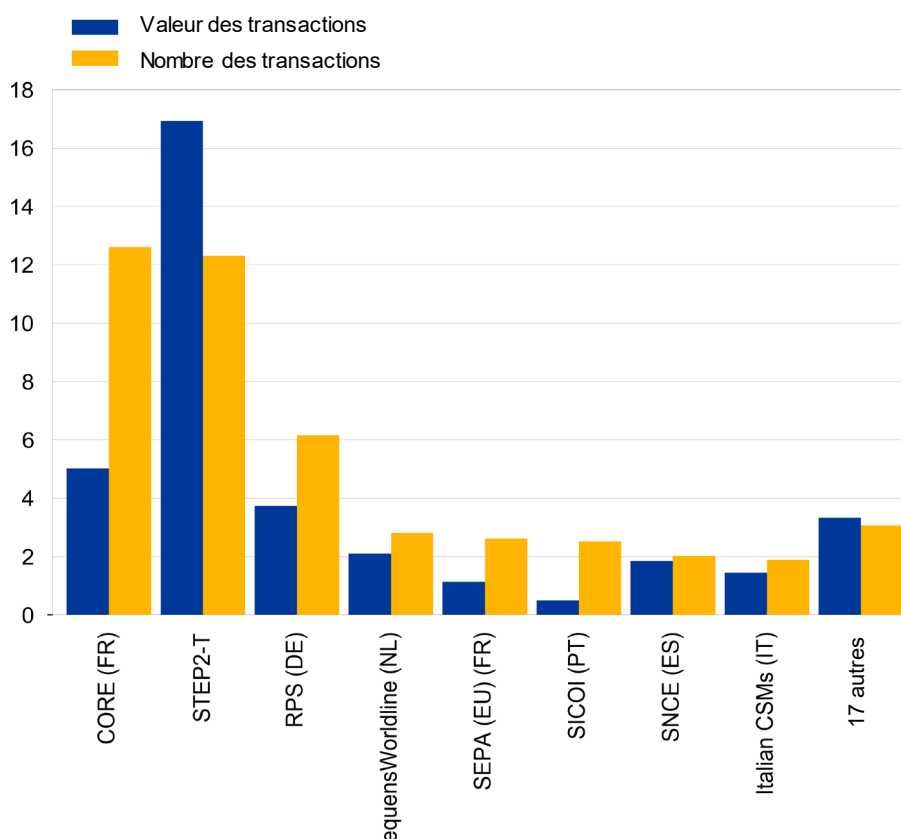
Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Les systèmes de paiement de masse de la zone euro ont continué d'afficher une forte concentration en 2020. Les trois principaux systèmes en matière de nombre de transactions (CORE en France, STEP2-T⁴ et RPS en Allemagne) ont traité 68 % du volume et 71 % de la valeur de l'ensemble des transactions transitant par des systèmes de paiement de masse de la zone euro. Le graphique 2 présente le nombre et la valeur des transactions traitées en 2020 par les systèmes de paiement de masse de la zone euro.

Graphique 2

Systèmes de paiement de masse dans la zone euro en 2020

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros et nombre de transactions en milliards)



Source : BCE.

[Données relatives aux systèmes de paiement de masse](#)

⁴ STEP2 est une chambre de compensation automatisée paneuropéenne pour les paiements de masse en euros exploitée par ABE Clearing. STEP2-T est un système de paiement d'importance systémique au niveau de la zone euro.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Les systèmes de paiement de montant élevé

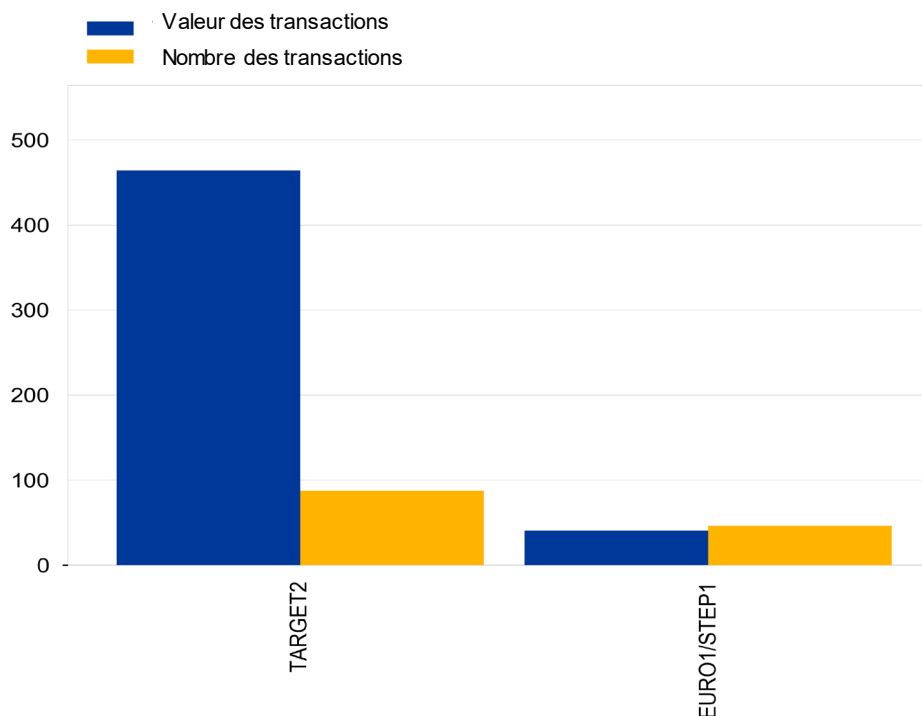
Les systèmes de paiement de montant élevé sont principalement conçus pour traiter les paiements de montant élevé et/ou prioritaires effectués entre les participants au système pour leur propre compte ou pour celui de leurs clients. Bien qu'en règle générale aucune valeur minimale ne soit fixée pour les paiements effectués dans ces systèmes, le montant moyen de ces paiements est habituellement relativement élevé. En 2020, les systèmes de paiement de montant élevé ont procédé au règlement de 134 millions de paiements pour une valeur totale de 505 000 milliards d'euros, TARGET2 et EURO1/STEP1 étant les deux principaux systèmes de paiement de montant élevé ⁵.

Le graphique 3 présente le nombre et la valeur des transactions traitées par les principaux systèmes de paiement de montant élevé en 2020.

Graphique 3

Principaux systèmes de paiement de montant élevé en 2020

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros et nombre de transactions en millions)



Source : BCE.

Données relatives aux systèmes de paiement de montant élevé

⁵ TARGET2 est la deuxième génération du système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel. Il est exploité par l'Eurosystème et règle les paiements en euros en monnaie de banque centrale. EURO1/STEP1 est un système de paiement pour les paiements en euros de montant élevé à compensation multilatérale à l'échelle de l'UE exploité par ABE Clearing. Les paiements sont traités tout au long de la journée dans EURO1 et les soldes finaux sont réglés à la fin de la journée dans TARGET2.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Notes :

- > Les statistiques de paiement complètes peuvent être téléchargées à partir du [Statistical Data Warehouse](#) (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Dans sa section [Reports](#), le SDW contient également des tableaux pré-formatés relatifs aux statistiques de paiement pour les cinq dernières années. Les données sont présentées selon les mêmes modalités que dans l'ancien additif au « Livre Bleu ». Pour plus d'informations relatives à la méthodologie, y compris une liste de toutes les définitions des données, se reporter à la partie [Statistics](#) du site internet de la BCE.
- > En raison de la mise en œuvre progressive de l'espace unique de paiements en euros (SEPA) et d'autres évolutions sur les marchés des paiements en Europe, le cadre méthodologique et de déclaration des statistiques relatives aux paiements a été amélioré à partir de l'année de référence 2014. Les exigences en matière de déclaration sont définies dans le règlement BCE/2013/43 concernant les statistiques relatives aux paiements et dans l'orientation BCE/2014/15 relative aux statistiques monétaires et financières (refonte). Une note générale, disponible sur le [site internet de la BCE](#) présente plus en détail les modifications.
- > Outre les statistiques annuelles relatives aux paiements pour 2020, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données relatives aux périodes précédentes. Il convient de noter que les liens hypertexte sont dynamiques ; les données peuvent par conséquent légèrement varier avec la publication mensuelle suivante en raison des révisions. Sauf indication contraire, les statistiques se rapportant à la zone euro couvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro à la période sur laquelle portent les données.
- > Les indicateurs relatifs au taux de croissance annuel de la valeur des transactions sont corrigés de l'IPCH.
- > Les liens hypertexte présents dans le corps du texte du communiqué et dans les tableaux en annexe renvoient à des données susceptibles de varier avec les nouvelles publications en raison des révisions. Les chiffres figurant dans les tableaux en annexe correspondent à une photographie des données au moment de la présente publication.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Annex: Relative importance of the main payment instruments in the euro area countries (2020)

(percentages of total number of transactions ¹⁾)

| | Cards | | Credit transfers | | Direct debits | | E-money | | Cheques | |
|--------------------------|-------|-----------------------|------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|
| | 2020 | Change from 2019 (pp) | 2020 | Change from 2019 (pp) | 2020 | Change from 2019 (pp) | 2020 | Change from 2019 (pp) | 2020 | Change from 2019 (pp) |
| Belgium | 50.7 | 0.4 | 36.2 | -0.6 | 11.3 | -0.1 | 1.2 | 0.2 | 0.0 | 0.0 |
| Germany | 28.7 | 2.7 | 26.3 | -1.3 | 44.3 | -1.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Estonia | 64.6 | -2.9 | 30.1 | 0.0 | - | - | - | - | - | - |
| Ireland | 63.7 | -5.6 | 17.2 | -0.3 | 7.0 | -0.3 | 8.5 | 7.6 | 1.1 | -0.6 |
| Greece | 63.0 | 4.7 | 26.9 | 0.9 | 1.6 | -0.5 | 2.0 | -0.4 | 0.2 | -0.2 |
| Spain | 63.4 | 3.1 | 14.1 | -1.3 | 20.2 | -0.9 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | -0.1 |
| France | 57.4 | -1.3 | 18.5 | 1.4 | 19.1 | 1.5 | 0.1 | -0.1 | 4.9 | -1.5 |
| Italy | 47.2 | -1.7 | 20.5 | 0.5 | 13.4 | 0.4 | 15.0 | 2.1 | 1.3 | -0.5 |
| Cyprus | . | . | 18.8 | 1.5 | . | . | 3.7 | 0.1 | 4.4 | -3.3 |
| Latvia | 64.6 | -0.7 | 32.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 1.2 | 1.2 | 0.0 | 0.0 |
| Lithuania | 60.4 | 1.1 | 26.9 | -3.2 | 1.2 | 1.2 | 4.9 | . | - | - |
| Luxembourg ²⁾ | 4.8 | -1.0 | 1.5 | -0.6 | 0.4 | -0.1 | 93.3 | 1.7 | 0.0 | 0.0 |
| Malta | . | . | 20.0 | -1.0 | . | . | . | . | 13.0 | 1.4 |
| Netherlands | 51.7 | -2.5 | 31.7 | 1.6 | 16.5 | 0.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Austria | 49.2 | 2.6 | 27.6 | -1.1 | 20.6 | -1.3 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Portugal | 69.6 | 0.0 | 14.2 | 1.3 | 9.7 | -0.1 | 2.9 | -0.5 | 1.3 | -0.3 |
| Slovenia | . | . | 33.3 | -1.0 | 9.6 | 0.4 | 0.8 | . | 0.0 | 0.0 |
| Slovakia | 54.7 | 3.1 | 38.2 | -3.0 | 3.6 | 0.5 | . | . | 0.0 | 0.0 |
| Finland | 63.9 | -0.7 | 36.1 | 0.7 | . | . | . | . | 0.0 | 0.0 |

Source: ECB.

Notes:

1) Percentages may not add up to 100% as other payment services are not shown. A dash (-) indicates data are not available or not applicable, a dot (.) indicates that data are confidential.

2) In the special case of Luxembourg, a very high number of e-money payments are executed on accounts held in their vast majority by non-residents but recorded in the Luxembourg data due to the methodology applied.

Therefore, the relative importance of the payment instruments in Luxembourg, as presented in the table, appears to be lower than their actual domestic importance. When disregarding e-money, the relative importance of the main payment instruments in 2020 is as follows: credit transfers (22.0%), direct debits (6.5%), cards (71.2%) and cheques (0.0%).